



L'habitat dans les PLUiH

L'articulation avec les démarches sectorielles

Compiègne 20 juin 2017









Isabelle LASTERNAS Chargée d'études principale



De la prise en compte des politiques d'habitat « supérieures »



Les politiques d'habitat supérieures

Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées PDAHLPD

Schéma départemental des gens du voyage

. . .

Programmes
Politique de la ville
PNRU
PRU
GPV

Programmation des bailleurs sociaux (plans triennaux)







Parmi les sujets incontournables avec focus sur l'exemple du PLUi-H de l'ARC



Analyse des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis (art. L151-4 — CU)

1/ Quel type de terrain faut-il sélectionner?

2/ Les étapes du travail réalisé

- La présélection des terrains par photo-interprétation et croisement de différents plans
- La vérification de terrains proposés
- La présentation aux élus de la commune, de l'EPCI, pour modifications et compléments, en séance de travail
- Les modifications de la sélection des sites et restitution de la nouvelle sélection à l'EPCI

3/ L'état d'esprit du travail

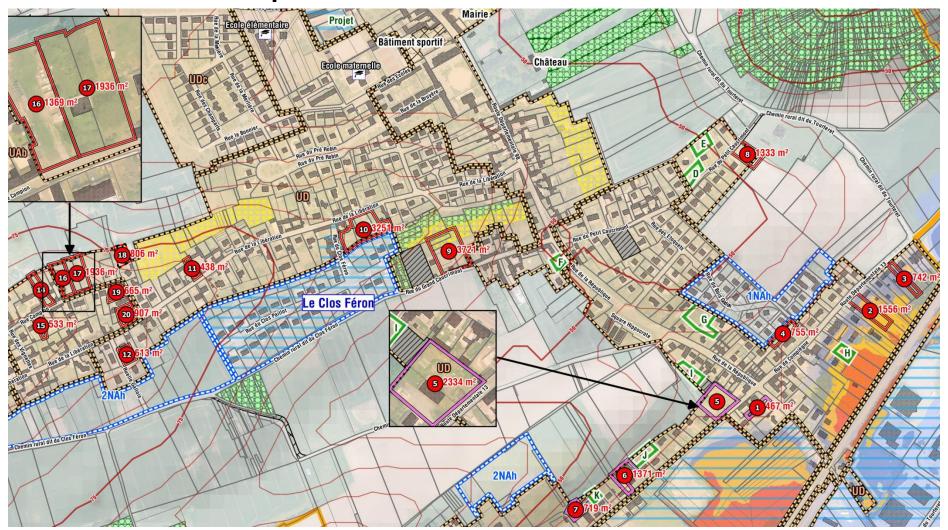
- La sélection finale se situera à la frontière entre un exercice un peu systématique de repérage et une approche sensible et réaliste du contexte
- La démarche mixe donc une analyse technique, une connaissance de terrain, un arbitrage communal et intercommunal

4/ L'utilisation du travail avec le PADD puis le règlement graphique

 La probabilité d'urbaniser ces « dents creuses » à l'horizon du PLUiH : coefficient de rétention, espérance de mutation, desserte en réseaux ou autres servitudes (PPRi)...

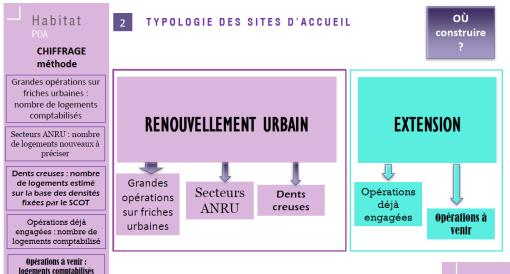


Analyse des capacités de densification et de mutation de l'ensemble des espaces bâtis (art. L151-4 — CU)



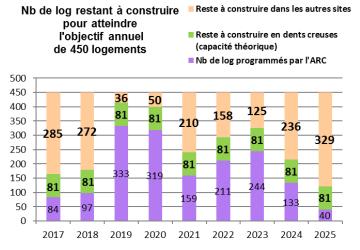


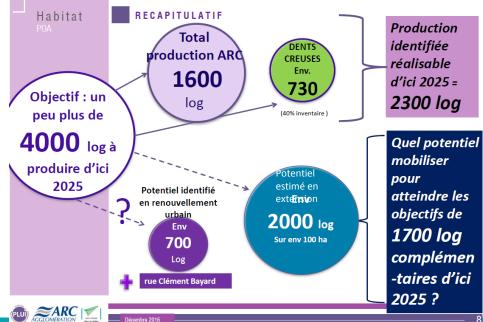
Production de logements neufs dont logements sociaux



Méthode:

- Inventaire
- Prospective / Objectifs
- > Scénarii (typologie, quantification, localisation, autres paramètres d'arbitrage ...)







/opérations connues

(Ou à défaut sur la base des densités fixées par le SCOT)

Réhabilitation des logements existants

- ➢ Bilan d'OPAH
- Programmes pluri-annuels des bailleurs
- > Thermographie aérienne



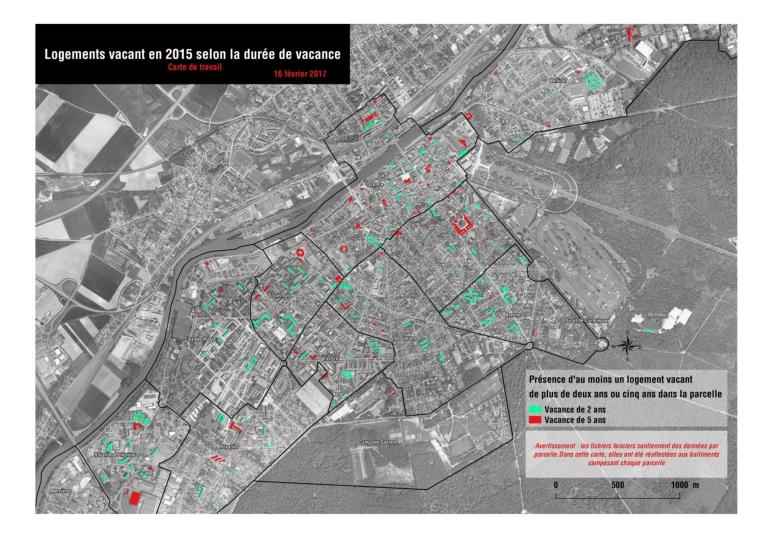


	Volume des dossiers fina	olume des dossiers financés pendant la période d'OPAH					A CONFIRMER		
		2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total période	
РО	FART		3	13	25	49	6	96	
РО	Handicap	6	2	2	9	5	3	27	
РО	copropriété		30					30	
РО	autres	6		3	3			12	
РО	TOTAL	12	35	18	37	54	9	165	
РВ	conventionné très social	6						6	
РΒ	conventionné social	1	2	3		1		7	
РΒ	copropriété		46					46	
РΒ	autres		1					1	
РΒ	TOTAL	8	49	3	0	1	0	61	
	TOTAL GENERAL	20	84	21	37	55	9	226	
	source : tableau tiré du bilan d'OPAH ARC juin - juillet 2015								
				-					
	FART : fond d'aide à la rénovation thermique								



Recensement des logements vacants

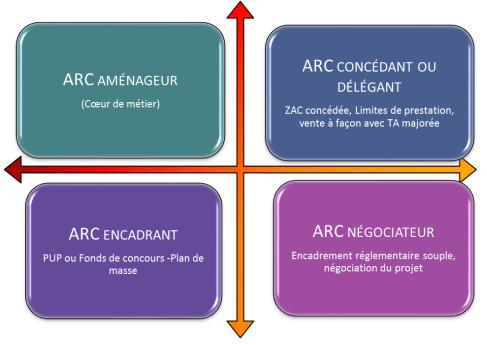
> Identification et localisation des logements vacants





Stratégie foncière

- Avoir des réserves foncières à coût le plus modeste possible
- > Utiliser le droit de préemption, voire l'expropriation le cas échéant
- Faire porter le foncier par EPFL
- > Faire des **échanges de terrains**
- > Réflexion sur le mode opératoire :
- > ...





Les objectifs « habitat » dans le PLUi-H de l'ARC



Les différentes phases, pour rappel

> PADD

Principes, orientations, objectifs

> OAP HABITAT

Principes, localisation

> POA HABITAT

Contractualisation avec les acteurs

> REGLEMENT

- Habitat existant
- Habitat en projet



Les objectifs recherchés

RÉALISER DES LOGEMENTS NOUVEAUX

- Réaliser 450 logements/an soit plus de 4000 logements sur les 9 ans
- Réhabiliter 5 200 logements (dont env. 3000 dans le parc public) soit 370/ an

RENDRE POSSIBLE LA RÉALISATION DU LOGEMENT ABORDABLE (FONCIER + CONSTRUCTION)

- Acquisition possible entre 128 et 226 k€uros (avec 10% d apport / ménage intermédiaire)
- Travailler sur les règles en stationnement, en forme urbaine, en énergie ...

PREVOIR DU LOGEMENT ADAPTE

- Pour les étudiants, les seniors, les gens du voyage, les défavorisés, ...
- Prévoir des **équipements/services** adaptés

REMETTRE SUR LE MARCHE DES LOGEMENTS VACANTS

- Rendre possible les **adaptations** des logements
- Développer les **aides** à la réhabilitation

> PERMETTRE L'ADAPTATION DU PATRIMOINE BÂTI

- Rendre possible la transformation du patrimoine bâti qui peut être industriel
- Rendre possible la transformation des logements existants (changement de destination, découpage en lots...)
- Devenir de maisons isolées ou de fermes dans les zones A et N (STECAL)
- Utilisation de matériaux nouveaux (bois, paille...)



TRAME URBAINE

- Permettre ou imposer du **bâti ou une forme urbaine qui peut favoriser** l'orientation bioclimatique / permettre végétalisation des façades, toitures, façades...
- Permettre ou imposer des **performances énergétiques** renforcées
- Permettre ou imposer des régulations des eaux pluviales
- Permettre ou imposer la **production d'énergie locale renouvelable**...



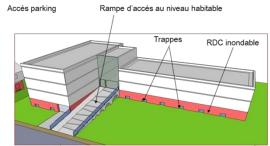
Maisons innovantes et bioclimatiques à Vitry-sur-Seine (architectes: InSitu) Les maisons sont toutes orientées selon un cône sudest/nord-ouest afin de bénéficier au maximum de l'éclairage naturel et des apports solaires.





> HABITAT EN ZONE DE RISQUES

- Permettre la réalisation de **secteurs résilients** (possibilités sur pilotis, bâtiments et voies flottants, RDC inondables, etc.), en lien avec le PPRI













En conclusion



En conclusion

- Les politiques de l'habitat sont très variées et relèvent de nombreux acteurs (Etat, Région, Département, EPCI, communes)
- Les politiques de l'habitat doivent être menées transversalement, alors qu'elles ne sont souvent que thématiques
- Elles sont à croiser en particulier avec celles de la mobilité
- Elles sont particulièrement politiques et doivent s'adresser à tous les habitants
- ➤ Le PLUi ne peut répondre à tout



Merci de votre attention



Oise-la-Vallée Agence d'urbanisme

13, Allée de la Faïencerie 60100 CREIL Tél. 03 44 28 58 58

| www.oiselavallee.org |